DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du vendredi 14 juin (15h30) au lundi 1er juillet 2019 (19h00)

Projet de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'irrigation sur la commune de CHUISNES

Par arrêté du 02 mai 2019, Mme la Préfète d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (18 jours consécutifs) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) pour le prélèvement d'eau souterraine à des fins d'irrigation sur la commune de CHUISNES. Le projet, présenté par M. Aymeric SOUCHET, représentant du GAEC de Boudharelle, consiste à exploiter le forage situé sur la parcelle ZE62.

Le dossier d'enquête est consultable :
- sur support papier aux jours et heures d'ouverture à la mairie de Chuisnes
- en version électronique sur le site internet suivant : www.eure-et-loir.gouv.fr/ politiques publiques / enquêtes publiques et consultation du public
- depuis un poste informatique aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Chuisnes
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions peuvent être :
- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Chuisnes
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Chuisnes
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Michel BACCARD, Ingénieur EDF/GDF en retraite, aux dates et heures suivantes de la mairie de CHUISNES :

- Vendredi 14 juin de 15h30 à 17h30
- Lundi 1er juillet de 17h00 à 19h00

Les observations adressées par écrit et par courriel seront tenues à disposition du public, sous couvert d'anonymat à la demande du citoyen, dans le registre présent à la mairie de Chuisnes. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-loir **:** www.eure-et-loir.gouv.fr.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Tomasi, Bureau d'études Télosia, à l'adresse électronique suivante : bruno.tomasi@telosia.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Chuisnes, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet suivant pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : www.eure-et-loir.gouv.fr
Mme la Préfète d'Eure-et-loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet : www.eure-et-loir.gouv.fr

Jours et Heures d'ouverture de la mairie de CHUISNES				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
de 16h00 à 19h00	de 14h30 à 16h30	de 10h00 à 12h00	de 16h00 à 18h00	de 15h30 à 17h30